

Faire un don à l'Association des Paralysés de France, c'est venir en aide aux personnes en situation de handicap mais aussi à tous les usagers de la ville. Que l'on soit en fauteuil roulant, avec une poussette ou simplement moins agile qu'avant, les obstacles sont les mêmes pour tous. C'est pourquoi le combat des personnes en situation de handicap pour une ville accessible à tous, c'est aussi votre combat.

Soutenez l'Association des Paralysés de France sur www.apf.asso.fr ou adressez-nous votre chèque sous enveloppe non affranchie à : APF - Libre réponse N°54-90 - 75642 Paris Cedex.

VOTRE DON, C'EST NOTRE FORCE



## Chères et chers adhérent-e-s, élu-e-s et citoyen-ne-s des Hauts-de-Seine,

Septembre annonce la rentrée scolaire, mais aussi la rentrée politique et sociale. J'espère que vous avez tous pu bénéficier de cette période estivale, pour prendre le recul nécessaire pour engager une nouvelle année d'actions!

#### **VIGILANCE SUR LA RENTRÉE**

Cela fait déjà 8 années qui se sont écoulées depuis la loi du 11 février 2005, sur l'accessibilité notamment. Dans seize mois, en janvier 2015, la France devra être accessible. Nous avons alerté les pouvoirs publics depuis plusieurs années sur les mesures à prendre.

L'AAH a augmenté de seulement 13,59 € au 1er septembre. Ainsi, elle est passée de 776,59 € à 790,18 €, soit une hausse de 1,75 % qui devrait être à peine supérieure à celle prévue de l'inflation sur un an. La précarité demeure donc pour les personnes en situation de handicap.

La rentrée, c'est aussi celle des élèves en situation de handicap. La réforme des rythmes scolaires qui a démarré dans 20% des communes amène d'autres incertitudes pour ces élèves.

Et n'oublions pas la réforme des retraites, qui comporte des mesures favorables pour les personnes en situation de handicap et les aidants familiaux. Nous devrons en surveiller le cheminement et la réalisation concrète.

Le Comité Interministériel du Handicap s'est tenu le 25 septembre 2013, réunissant 13 ministres sous le pilotage de Jean-Marc Ayrault. Ce comité répond aux demandes de l'APF pour impulser une politique transversale du handicap. L'association sera vigilante et attend avec impatience les réponses des groupes de travail sur les sujets, comme annoncé par le Premier ministre.

#### **RAPPEL**

Rappelons les déclarations faites par Alain Rochon, président de l'APF, le 29 juin dernier, lors de l'assemblée générale à Chartres:

«Toutefois, permettez-moi de vous faire part de mes sentiments face au discours ambiant depuis quelques mois, sentiments qui je crois, sont partagés par beaucoup d'entre vous: ce sont la consternation et l'agacement, quand j'entends dire que l'APF n'est pas raisonnable, va trop loin dans ses demandes, est extrémiste voire intégriste!»

#### **DÉPART DE CYRILLE BERTIN**

Je vous annonce également le départ de Cyrille Bertin qui, après 8 années passées à la direction de la délégation des Hauts-de-Seine, a décidé de prendre de nouvelles orientations et de quitter notre association. Nous lui souhaitons la même énergie et détermination dans ses nouvelles fonctions.

Dans l'attente de son remplacement, nous souhaitons la bienvenue à Laure Rossi, directrice de la délégation du Val d'Oise qui assurera l'intérim.

#### **NOUVELLE CAMPAGNE**

Enfin, notre nouvelle campagne institutionnelle, ciblée sur l'appel aux dons, exprime clairement que pour mener nos missions, nous avons besoins du soutien financier de tous.

> Mokrane Ait Si Ali Représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine





Vous désirez écrire un article, nous soumettre des informations à faire paraître dans le prochain Zoom ou émettre des remarques concernant ce numéro? N'hésitez pas à nous contactez!

mél. communicationapf 92@ gmail.com, tél. 0141917408

Édito 3

Sommaire 4
Zoom sur... 5-6

## VIE DE LA DÉLÉGATION 7-11

Cyrille Bertin quitte la délégation Rock en Seine La fête des bénévoles Théâtre de Neuilly

DOSSIER

12-14

Science versus Fiction

## CADRE DE VIE

L'approche de la fin de vie en France L'APF est en deuil Assurance du fauteuil éléctrique Transport: aide de la PCH La carte Améthyste

ours

Zoom92 est un bulletin d'information trimestriel édité par l'Association des Paralysés de France, délégation départementale des Hauts-de-Seine.

> Directeur de publication et rédacteur en chef: Laure Rossi

> > Mise en page: Sonia Pavageau Photographies: APF 92 Typographies: Anna Giedryś [Signika Negative] Matthew Carter [Georgia]

Ont participé à la rédaction: Mokrane Ait Si Ali Marie-Dominique Kermezian

Franck Maille Aline Solari Julien Vuylsteke

Imprimé par nos soins sur papier Olin, 70% recyclé, extra blanc, mat, certifié FSC.

ISSN 000 111 222 Dépôt légal : 3° trimestre 1996

Magazine gratuit Ne pas jeter sur la voie publique





Franck Maille, 43 ans, habite à Nanterre. Bénévole de longue date à la délégation des Hauts-de-Seine, il a récemment reçu le Prix 2013 du Bénévolat de la Ville d'Asnières-sur-Seine. Entretien avec un bénévole hors-pair:

### Quelles sont tes différentes casquettes?

Je suis référent accessibilité à la délégation APF des Hauts-de-Seine, responsable accessibilité pour les diagnostics de la RATP en Ile-de-France et également présent au pôle ressource en matière d'accessibilité pour le siège APF.

Je suis également correspondant APF dans les communes d'Asnières-sur-Seine et Nanterre, membre et suppléant au représentant du Conseil Départemental APF 92, suppléant à la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées et à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

### Quel est ton parcours?

Après mon baccalauréat, j'ai repris des études de droit à la faculté. L'objectif avant tout était de pouvoir connaître les droits et devoirs de chacun afin de mieux les défendre et pouvoir m'impliquer dans ma commune sur la stratégie politique concernant le handicap. À mon arrivée à Paris en 2000, j'ai débuté par du bénévolat au sein de la cellule accessibilité de la délégation APF de Paris. J'ai été amené à travailler en collaboration avec la RATP, la Mairie de Paris, la Préfecture de Police et à participer au contrôle portant sur l'accessibilité des établissements recevant du public. J'ai également apporté des solutions aux questions d'accessibilité auprès des adhérents de l'APF pour l'adaptation de leur logement.

#### Qu'est-ce qui te motive?

Ce qui est le plus important à mes yeux, est de défendre les intérêts des personnes en situation de handicap, de leurs familles et de toutes les personnes qui soutiennent le combat de l'APF sur l'intégration des personnes handicapées. Les sujets prioritaires, selon

moi, concernant le handicap sont : l'accessibilité, les ressources, l'emploi, la compensation, la santé, la famille, la vie affective et sexuelle, l'accompagnement médico-social, les loisirs et les vacances.

Cependant, il est essentiel de continuer à se battre pour que les personnes en situation de handicap ne se sentent plus dans l'isolement, et d'être vigilant au bon respect de la loi du 11 février 2005 pour qu'elle soit réellement appliquée.

Il semble important d'être représenté dans chaque instance concernant le handicap et créer des liens privilégiés entre l'association et les collectivités locales (mission handicap, services techniques de la ville...) dans le but de pouvoir être associé à chaque projet de la ville, proposer des mises en situation aux services concernés par le handicap, et suivre les réalisations des travaux pour le respect de la réglementation en vigueur de l'accessibilité avec le bon usage.

#### Comment accueilles-tu cette médaille?

Pour moi, cette distinction honorifique m'a énormément touché. Être ainsi mis en avant fait chaud au cœur, mais cela incite à rester humble devant une telle marque de reconnaissance. Cette distinction me conforte dans la voie que j'ai choisie et me donne encore plus de courage pour le chemin qu'il reste à parcourir, aussi bien dans ma vie professionnelle que personnelle.

Je tiens encore à remercier la Municipalité d'Asnièressur-Seine et la Mission Handicap de la Ville. Et je profite de cette occasion pour remercier également toute l'équipe de la délégation des Hauts-de-Seine, pour leur soutien sans oublier le Conseil Départemental, les adhérents et les bénévoles qui m'ont fait confiance dans les différentes taches que l'on m'a confiées.

#### Un dernier mot?

Je souhaite partager cette médaille avec vous tous, car nous nous battons ensemble pour la même cause : la compréhension et le respect des personnes en situation de handicap dans notre société.



Août 2013, Cyrille nous annonce à chacun qu'il s'en va. Ses huit belles années de direction se sont donc achevées le 23 septembre dernier. En attendant son remplacement, Laure Rossi, directrice de la délégation du Val d'Oise, assurera la direction en intérim.

Cyrille Bertin était arrivé au début de l'année 2006 à la délégation des Hauts-de-Seine. Il succédait à Jean-Luc Mortet, qui avait exercé de 2005 à début 2006, lui-même remplaçant de Nicolas Merille, délégué de l'APF 92 entre 2002 et 2005.

Mardi 29 octobre, la délégation s'était réuni pour fêter départ de Cyrille Bertin et lui souhaiter une bonne continuation dans ses prochaines missions, avec la même détermination.

Cyrille, au nom de toute la délégation, nous te remercions pour tout le travail que tu as mené en tant que directeur, tu seras toujours le bienvenu au sein de notre délégation!

## Mokrane Aït Si Ali revient sur leur collaboration:

Nous avons fait connaissance, puis nous nous sommes mis au travail afin de préparer et mettre en place les élections du premier conseil départemental. Pendant ces 8 années, nous avons œuvré à faire fonctionner la délégation et le conseil départemental, les assemblées départementales, toutes les manifestations nationales, régionales ou départementales, les assemblées générales du siège, les congrès APF, de même pour tous les autres objectifs définis par la délégation et le conseil départemental. Durant ces 8 ans avec Cyrille Bertin, nous avons travaillé en symbiose, pour un bon fonctionnement et une bonne convivialité au sein de la délégation et du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Le 15 août dernier, Cyrille m'a informé de son départ de l'APF. Quelle ne fût pas ma surprise! J'ai d'abord cru à une blague mais non, c'était bien la réalité, il nous a quittés définitivement le 23 septembre 2013 pour de nouvelles orientations.



## **ROCK EN SEINE**

Du soleil, de la pluie, de la poussière, et surtout... de la musique! La 10° édition du festival était des plus intense, et nous y étions!

Pour la 1<sup>re</sup> fois, notre délégation a tenu un stand sur le festival Rock en Seine qui s'est déroulé au domaine national de Saint-Cloud les 23, 24 et 25 août derniers. Pour cette édition anniversaire, pas moins 118 000 spectateurs ont foulé les pelouses du festival, et nous étions aux premières loges! Sur la grande allée centrale, à quelques mètres de l'entrée, notre stand haut en couleur a été sollicité par de nombreux festivaliers. Tout au long de ces trois jours, nous leur avons proposé un parcours en fauteuil roulant, en commun avec l'association Mobile en Ville, un quiz géant autour du handicap, et une exposition de photographies. Nous avons rencontré beaucoup de festivaliers ouverts, curieux et intéressés par nos sensibilisations.

L'équipe du stand, jeune et dynamique, a été des plus impliquées. La délégation tient particulièrement à remercier tous les bénévoles pour leur temps offert et leur bonne humeur malgré la fatigue de ces trois jours de fête!









## FÊTE DES BÉNÉVOLES

Samedi 28 novembre a eu lieu le repas annuel BIENVENUE CHEZ LES CH'TIS! des bénévoles. Le thème de la journée était autour de la culture ch'ti.

Nous étions tous réunis à la Maison des Associations d'Asnières autour de fameux mets ch'tis et autres délices du nord de la France tels que la tarte au maroilles, les moules-

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir l'association «Votre p'tit coin de paradis», de Garches, dont les performances de théâtre puis de danse ont été chaleureusement applaudis! Une fois le repas fini, le dj a donné le rythme et la piste de danse a rapidemment été investie! Toute cette bonne humeur et ces moments de fête partagés étaient parfaits pour clôturer cette année 2013 et dire merci à tous nos bénévoles qui ont été à nos côtés durant toute l'année.





## THÉÂTRE DE NEUILLY

Le 13 octobre dernier, Quelle famille!, une comédie familiale, était jouée au Théâtre de Neuilly au profit de l'Association des Paralysés de France.

Tous les ans, le Théâtre de Neuilly, en partenariat avec la ville de Neuilly-sur-Seine, programme une série de représentations théâtrales au profit d'associations caritatives. Cette année, la comédie Quelle famille! a reçu un public d'une grande générosité! En effet, pas moins de 2745€ ont été récoltés pour l'APF!

La délégation tient à remercier chaleureusement les spectateurs donateurs, ainsi que Christiane Basset, directrice des Théâtres de Neuilly, Sophie Chevallier, directrice de la Comédie de Neuilly, et la Ville de Neuilly. Nous remercions aussi tout particulièrement notre correspondant à Neuilly, Gérard Delorme qui, chaque année, s'investit beaucoup pour cet événement. Merci également à Karim Bouzid, bénévole à la délégation, qui était présent le jour j et a aidé lors de la quête.



C'est grâce à votre soutien que l'APF devient forte!

Bulletin d'adhé	Pour souscrire une cotisation familia des aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.
À compléter et à retourner sous enveloppe <u>sans affranchir</u> à : APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13, ou <u>directement</u> à votre délégation départementale.	L'adhésion est individuelle
OUI, je souhaite (au choix) :	Nom:
☐ Adhérer pour 1 an à l'APF  25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement)  €	N° d'adhérent (facultatif) :
Adhérer à l'APF et m'abonner  pour 1 an au magazine FAIRE FACE  au prix spécial de 47 € (au lieu de 58 €)	CP LLLL VIIIe:
Par un don complémentaire de :	Ci-joint mon règlement par :  Une chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France  Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04
Torifs valables jusqu'eu TOTAL de mon règlement : €	Renseignements facultatifs : Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

ractuellement aver 1976. Si usos ne souhaber par-que un constonnées seient transnion. Il rous suffit de nous écrire en précisent vos nom, adresse et numéro, l'adhérent ou l'abonné



ier \_\_\_\_\_\_ doss





Le festival est né en 2010 de l'envie de confronter la culture de la science et des technologies à la science-fiction. Organisé par notre délégation, en partenariat avec la Ville de Puteaux, il a tenu sa 3° édition le 28 septembre dernier.

Cette année, pas moins de 600 visiteurs se sont déplacés pour l'occasion et ont été accueillis par de nombreux exposants: auteurs, illustrateurs, animateurs de l'atelier « Dessine le futur », les échassiers urbains et l'équipe de 501 French Garrison (personnages de Star Wars)... Chacun pouvait y trouver son bonheur.

Nous sommes fiers du résultat et nous tenons à remercier tous les acteurs qui ont participé à la bonne réussite de cet évènement ainsi qu'à nos partenaires: la ville de Puteaux et la librairie l'Amandier. Sans oublier nos bénévoles qui ont été à nos côtés tout le long de cette journée. Merci à tous, et rendez vous en 2014 pour la prochaine édition!





## L'APF EST EN DEUIL

C'est avec une immense tristesse et beaucoup d'émotion que l'APF a appris la disparition de Jean-Marie Barbier, mardi 22 octobre. Président de l'APF de mars 2007 à avril 2013, il nous a quitté des suites d'une atteinte cérébrale. L'APF pense tout particulièrement à son épouse et à ses trois enfants, et tient à leur adresser ses sincères condoléances.

L'APF perd en ce jour l'un de ses piliers, un militant fervent, une figure charismatique qui a dédié une grande partie de sa vie à la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille, à l'APF et à ses acteurs dont il était très proche.

Jean-Marie Barbier, en situation de handicap depuis sa naissance, a milité à l'APF depuis presque toujours (son père était déjà militant à l'APF). Il a fait connaissance de l'association lors de séjours de vacances, d'abord en tant que vacancier puis animateur jusqu'en 1983. Il a ensuite intégré le Conseil d'administration de l'association en 1987, âgé de seulement 29 ans. En parallèle, il réussit des études supérieures – titulaire d'une maîtrise en mathématiques et en informatique – et travaille comme ingénieur en informatique.

Au sein du Conseil d'administration, Jean-Marie Barbier occupe différents postes : administrateur, trésorier adjoint, trésorier puis vice-président à partir de 2000. Il a été en charge du suivi de la mise en œuvre

du Projet associatif 2000-2005, puis président du comité de pilotage du Projet 2006-2011, « Acteur et citoyen! », adopté au congrès de juin 2006.

Élu à la présidence de l'association le 24 mars 2007, Jean-Marie Barbier s'est distingué par son militantisme, son implication et sa proximité avec les acteurs de l'APF. Ainsi, de nombreux combats ont été menés et notamment la manifestation « Ni pauvre ni soumis » du 29 mars 2008 (qui a réuni 100 associations et 35 000 personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante dans les rues de Paris le 29 mars 2008 et qui a permis l'augmentation de l'AAH de 25% en 5 ans), l'adoption du projet associatif « Bouger les lignes! Pour une société inclusive » et la concrétisation des processus de démocratie interne dans toutes les strates de l'association.

Il a également été président de la Commission des Délégations et du groupe Finances Ressources et a représenté l'APF dans plusieurs organismes – dont le Conseil de Surveillance de la CNAF, le CCAH, le CLA-PEHAA, l'UNIOPSS, Handas et le Conseil national consultatif des personnes handicapées. Il a également été vice-président de la CNSA et vice-président de l'observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle.

Il a, par ailleurs, été fait Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur le 30 septembre 2009.

# Mokrane Aït Si Ali nous livre quelques souvenirs de ses rencontres avec Jean-Marie Barbier:

La première rencontre que j'ai eue avec Jean-Marie Barbier fût au service de la restauration du siège. Ce jour-là, j'étais venu au siège afin de préparer, avec la direction et ma collègue de Moselle, notre intervention sur les MDPH pour l'assemblée Générale à Metz. Pendant le déjeuner, une voix m'interpelle et me dit : « Mokrane, viens déjeuner à notre table! Ne reste pas tout seul. ». C'était Jean-Marie Barbier. Plus tard dans la conversation, il me dit : « Tu sais Mokrane, je connais les noms des 97 représentants des conseils départementaux ».

Par la suite, il y a eu d'autres rencontres, dont une qui a retenu mon attention. Nous étions à la fin d'un séminaire du CA à la Ferme Léoni dans le Jura, où Jean-Marie Barbier a chanté quelques chansons accompagné à la guitare par M. Lauret, ancien trésorier du CA. Nous avions passé une très belle soirée.

Pour moi, Jean-Marie Barbier fut un bon président de l'APF. Il était apprécié par l'ensemble des adhérents et des élus pour son humanité pleine d'humour qui lui était si particulière. Jusqu'à la fin, il aura eu le souci des autres.

En faisant don de ses organes, il a permis de sauver quatre vies.



Le 2 octobre 2013, l'Espace Éthique de la délégation APF des Hauts-de-Seine a organisé une réunion sur le thème « L'approche de la fin de vie en France, où en est-on à ce jour? », en présence du professeur Didier Sicard, responsable de la mission ministérielle sur la fin de vie en France et Chantale Deschamps, membre de la mission. Aline Solari nous expose le fruit de cette réflexion.

Le 17 juillet 2012, le président de la République a confié au professeur Sicard une mission de réflexion sur la fin de vie en France. Pendant plusieurs mois, les membres de la commission sont allés à la rencontre des citoyens dans différentes villes de France pour écouter et prendre connaissance de leur ressenti et de leur vécu face à la fin de vie: la leur, et celle de leurs proches. C'est la raison pour laquelle il nous a semblé important que nous, personnes handicapées et donc population fragile, puissions faire entendre notre voix, exprimer nous-mêmes nos ressentis, nos interrogations et participer au débat sans intermédiaire.

Au cours de cette réunion, le professeur Sicard nous a présenté la situation complexe actuelle du « mourir » dans les pays occidentaux et en particulier en France. Dans notre société, la mort est un sujet tabou contrairement aux pays asiatiques et africains où les vivants sont en lien avec les mourants par leurs rites et traditions. Après avoir discuté sur le déni de mort dans notre société le Pr Sicard définit le concept de mort cérébrale (la mort médicale) et développe les pratiques dans trois pays européens qui ont légalisé l'euthanasie comme la Hollande et la Belgique (avec des cliniques spécialisées en Hollande, et la possibilité de programmer la date de son euthanasie en Belgique) ou l'assistance au suicide comme en Suisse. Dans ce pays qui n'a pas légalisé l'euthanasie, 3 cantons sur 26 délèguent à des associations la pratique de l'assistance au suicide (même pour la raison de «l'épuisement de vivre ») en fournissant le produit létal.

Le Pr SICARD pose la question: Pour la France, fautil transposer telles quelles les lois et les pratiques adoptées dans ces pays, ou bien devons-nous élaborer notre propre loi? Élaborer et rédiger une loi sur un sujet aussi complexe que les « modalités de fin de vie » est d'une extrême complexité dans une société multiculturelle comme la nôtre. Peut-on établir une norme déterminant les cas où l'euthanasie et l'assistance au suicide seraient possibles? Est-on certain que la loi puisse prévoir tous les cas exceptionnels et éviter les dérives? La question importante est de savoir que, lorsqu'on est au bout d'une vie, la souffrance intolérable et sans analgésique connu, l'on puisse dire «je n'en peux plus ». A ce moment, il faudrait que la médecine puisse y répondre par les soins palliatifs grâce à un endormissement progressif et par le « care » (attention portée au malade) afin que le malade n'éprouve pas un sentiment d'abandon (ce peut-être une présence, un regard, une main, etc.).

Le Pr Sicard rappelle qu'en France, nous avons la loi Leonetti (du 22 mai 2005) relative aux droits des malades et à la fin de vie, qui succède et complète la loi Kouchner. Elle n'est pas suffisamment connue or, elle reconnait le droit aux soins palliatifs, en précisant que «la douleur doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée, qu'il faut sauvegarder la dignité du mourant et assurer la qualité de sa vie ».

Il est difficile de reproduire en quelques lignes la richesse du contenu de cet exposé, survol du rapport remis au président de la République. Suite aux questions soulevées par Chantal Deschamps, un débat animé avec la salle s'est engagé et la réunion s'est terminée par «un pot de l'amitié».

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le rapport au président : « Penser solidairement la fin de vie. Commission de réflexion sur la fin de vie en France », 2012, La documentation Française.

## ASSURANCE DU FAUTEUIL ÉLECTRIQUE

## Nombre d'entre vous s'interrogent sur l'assurance du fauteuil roulant électrique. Faisons le point:

À l'occasion de l'interrogation du Ministère, plus précisément de la délégation à la sécurité et à la circulation routière, concernant l'obligation de détenir un Brevet de Sécurité Routière, il a été répondu que le Fauteuil Roulant Électrique, quelque soit sa vitesse de déplacement, ne devait pas être considéré comme un quadricycle léger à moteur. À ce titre, il n'est pas soumis à la législation des véhicules automobiles, le propriétaire d'un FRE n'est donc pas tenu à l'obligation d'assurance en la matière.

De là, diverses conclusions ont pu être déduites de ce postulat. On a ainsi pu noter que les personnes se déplaçant à l'aide d'un FRE sont désormais assimilées à des piétons. Ils sont donc tout à fait en droit de circuler sur le trottoir. La circulation sur la chaussée n'apparaît toutefois pas leur être interdite. Pour justifier ce point de vue, la délégation à la sécurité routière se fonde sur l'article R 412-35 du Code de la Route et son alinéa 3 qui dispose que: «Les infirmes qui se déplacent dans une chaise roulante peuvent dans tous les cas circuler sur la chaussée.».

Il a également été précisé que la conduite d'un FRE ne rendait pas nécessaire la détention du Brevet de Sécurité Routière. La question de la conduite des FRE par des enfants ou des adolescents de moins de 16 ans est donc désormais sans objet. Dans la même lignée, le décret du 1<sup>er</sup> mars 2012, prévoyant l'obligation de détenir un éthylotest dans tout véhicule automobile, n'est pas applicable aux cas des FRE. Désormais, il y a donc lieu d'appliquer les préconisations du Ministère (à défaut de législation plus précise, ou ayant une valeur supérieure), sachant que la principale conséquence de cette position est qu'en tant que piéton, le conducteur de FRE n'est pas soumis à l'obligation de contracter une assurance automobile obligatoire.

Néanmoins, une fois cette situation posée, il ne s'agit pas pour les personnes circulant à l'aide d'un FRE, de faire l'impasse sur la souscription d'une assurance, bien que non obligatoire, au regard du coût de financement d'un fauteuil et de son utilité fondamentale pour toute personne en situation de handicap. Il convient au contraire de vérifier qu'une assurance, du type « assurance habitation » ou responsabilité civile, couvre le fauteuil de façon effective, en cas de dommages.

## TRANSPORT: AIDE DE LA PCH

## Vous êtes en situation de handicap? Saviez-vous que la PCH dispose d'une aide au transport? En voici les différentes modalités:

L'aide au transport comprend l'aménagement du véhicule utilisé habituellement par la personne handicapée en qualité de conducteur ou de passager, et les surcoûts liés aux trajets.

Pour bénéficier de l'aide à l'aménagement du véhicule, le demandeur doit être titulaire du permis portant la mention restrictive d'un poste de conduite adapté. Les surcoûts liés aux trajets peuvent également être pris en charge lorsqu'il s'agit de transports réguliers, fréquents ou correspondant à un départ annuel en congés, ou de déplacements entre le domicile de la personne handicapée et l'hôpital dès lors qu'ils sont effectués par un tiers ou lorsque la distance aller-retour est supérieure à 50 km.

#### dans le cas de :

Aménagement du véhicule engageant des travaux jusqu'à 1500 €

Aménagement du véhicule engageant des travaux s'élevant au delà de 1500 €

Surcoût lié au trajet en voiture particulière

Surcoût lié au trajet avec d'autres types de transport

#### remboursements:

100 % dans la limite d'un total de travaux de 5.000 € sur une période de 5 ans

75 % dans la limite d'un total de travaux de 5 000 € sur une période de 5 ans

0,50€ par km dans la limite de 12000€

75 % dans la limite de 5000 €

Pour plus de détails, consultez la page : http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/ F14749.xhtml#N10258

## LA CARTE AMETHYSTE

Depuis mi-2013, la carte Améthyste a été remplacée par le forfait Navigo Améthyste.

Ce nouveau titre de transport, accessible notamment aux personnes âgées nées avant le 1er janvier 1953, aux adultes handicapés (bénéficiaires de l'AAH, d'une invalidité de catégorie 2 ou 3) et aux anciens combattants de 65 ans et plus, est un forfait annuel permettant, sous certaines conditions, de voyager, de façon illimitée et à coût réduit, à l'intérieur des zones allouées par le Département du bénéficiaire. Il doit être chargé un passe Navigo, carte à puce qui contient le forfait.

Dans les Hauts-de-Seine, pour en faire la demande, il faut que la personne ait sa résidence principale dans le département depuis au moins un an à la date du dépôt de la demande au CCAS de son domicile. La résidence principale est appréciée au regard du lieu d'imposition de la personne au moment de sa demande et la personne doit déclarer ses revenus et/ou avoir une taxe d'habitation à titre principal dans les Hauts-de-Seine.

Pour plus de rensignements, consultez la page: http://www.hauts-de-seine.net/cadre-de-vie/transports/accessibilite-et-aides-au-transport/la-carteamethyste/



## Petit glossaire de sigles =

**AAH** Allocation aux Adultes Handicapés

APF Association des Paralysés de France

**CCAS** Centre Communal d'Action Sociale

**MDPH** Maison Départementale des Personnes Handicapées

**PCH** Prestation de Compensation du Handicap

PMR Personne à Mobilité Réduite

**SAVS** Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

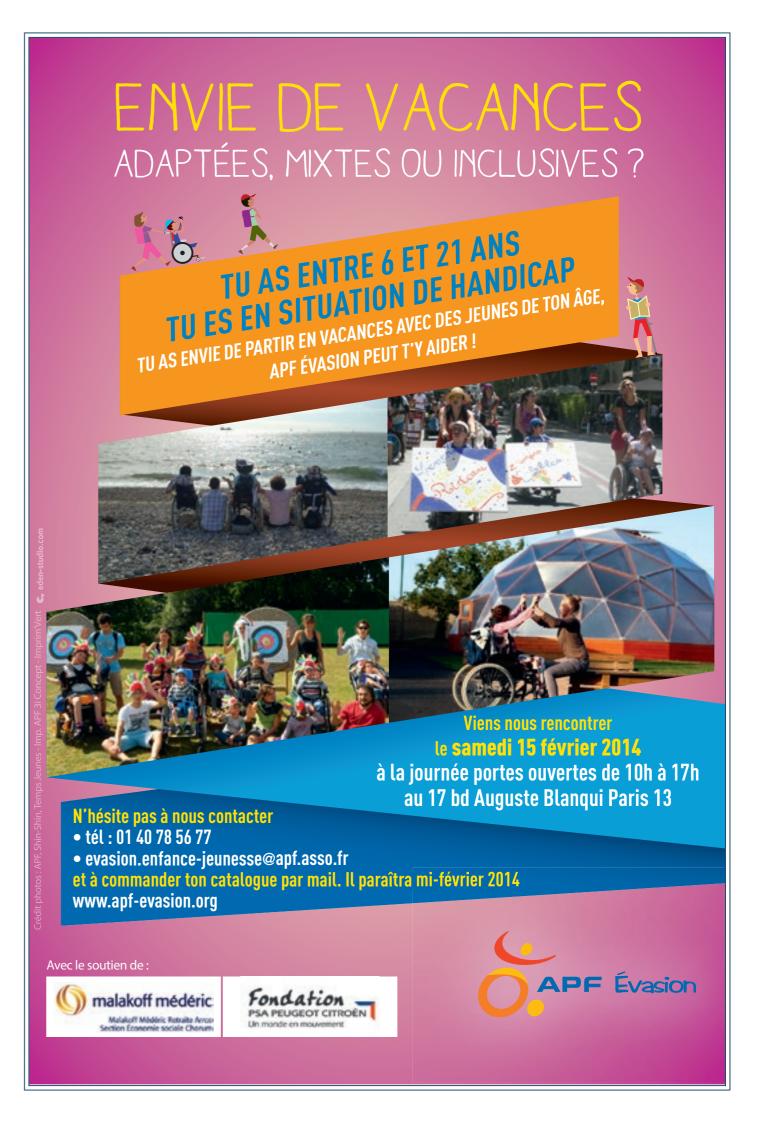
**SESSD** Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile



## Permanence juridique:

Maitre Even, avocate au barreau de Nanterre, assure une permanence juridique mensuelle à destination des adhérents

Les rendez-vous ont lieu à la délégation. L'inscription se fait auprès de James Branson que vous pouvez joindre au 01 41 91 74 10.



#### **VOS CORRESPONDANTS LOCAUX**

ASNIÈRES ISSY-LES-MOULINEAUX

Franck Maille Marie Maubert 06 82 95 17 78 06 72 37 86 33

BAGNEUX LE PLESSIS-ROBINSON

Guy-Michel Boulard Alain Brom 01 49 96 35 94 01 46 31 71 84

BOIS-COLOMBES LEVALLOIS-PERRET
Patrick Leriche Graziella Mayet-paddeu

06 95 31 18 21 01 55 46 85 01

BOULOGNE-BILLANCOURT MONTROUGE

 Marie Durier
 Nabil Ouisti

 01 49 10 08 38
 09 50 23 34 55

BOURG-LA-REINE NANTERRE
Catherine Brunet Franck Maille

06 50 37 69 39 06 82 95 17 78

CLAMART NEUILLY-SUR-SEINE
Nathalie Gibert Gérard Delorme
01 46 44 79 87 01 47 22 01 88

CLICHY PUTEAUX

Christian Jaime Marie-Dominique Kermezian 01 47 31 58 76 01 49 00 03 10

COLOMBES RUEIL-MALMAISON
Mokrane Ait Si Ali Manuel Rodriguez

06 74 29 97 42 06 24 33 70 31

COURBEVOIE ST-CLOUD

Jean-Marc Ponsot Bernard Grignon
01 43 33 57 57 01 41 31 21 67

GARCHES SURESNES

Emmanuelle Brette Sandrine Raimbault 06 81 49 67 89 07 81 04 32 72



#### **RETROUVEZ-NOUS SUR:**

notre page facebook: www.facebook.com/apf.dd92

**notre blog :** dd92.blogs.apf.asso.fi

## Délégation Départementale des Hauts-de-Seine